

LYXOR ETF DJ STOXX 600 BANKS

(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

Annonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>LYXOR ETF DJ STOXX 600 BANKS (le « Fonds ») a été constitué le 25 août 2006, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 7 juillet 2006, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 17 105 719 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 404 423 148,18 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2632934 Code ISIN : FR0010345371</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de</p>

collectifs de capitaux

l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

LYXOR ETF DJ STOXX 600 BASIC RESOURCES
(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

Annonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>LYXOR ETF DJ STOXX 600 BASIC RESOURCES (le « Fonds ») a été constitué le 25 août 2006, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 7 juillet 2006, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 4 746 964 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 191 399 707,79 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2632953 Code ISIN : FR0010345389</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de</p>

133 de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux

l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

LYXOR ETF DJ STOXX 600 OIL & GAS
(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)
Annnonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>LYXOR ETF DJ STOXX 600 OIL & GAS (le « Fonds ») a été constitué le 25 octobre 2006, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 17 octobre 2006, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 6 190 590 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 189 711 092,57 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2757464 Code ISIN : FR0010344960</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de</p>

collectifs de capitaux

l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

LYXOR ETF DJ STOXX 600 TELECOMMUNICATIONS

(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

Annonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>LYXOR ETF DJ STOXX 600 TELECOMMUNICATIONS (le « Fonds ») a été constitué le 25 août 2006, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 7 juillet 2006, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 8 304 440 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 208 129 070,96 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2632800 Code ISIN : FR0010344812</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de</p>

133 de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux

l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

Lyxor ETF EuroMTS 5-7Y

(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

Annonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>Lyxor ETF EuroMTS 5-7Y (le « Fonds ») a été constitué le 18 janvier 2007, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 2 janvier 2007, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 300 001 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 628 592 717,26 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2864210 Code ISIN : FR0010411413</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.</p>

collectifs de capitaux

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

Lyxor ETF EuroMTS 7-10Y

(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

Annonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>Lyxor ETF EuroMTS 7-10Y (le « Fonds ») a été constitué le 18 janvier 2007, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 2 janvier 2007, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 750 001 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 442 417 316,88 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2864220 Code ISIN : FR0010411439</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de</p>

collectifs de capitaux

l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

LYXOR ETF DJ STOXX 600 HEALTH CARE
(Un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

Annonce de cotation des parts du Fonds, libellées en EUR

Nom, constitution, siège et durée	<p>LYXOR ETF DJ STOXX 600 HEALTH CARE (le « Fonds ») a été constitué le 18 août 2006, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel.</p> <p>Il est géré par Lyxor International Asset Management, dont le siège est 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX – France.</p> <p>Le 7 juillet 2006, le Fonds a obtenu, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 septembre 2009, le nombre de parts émises par le Fonds, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 6 906 385 parts, libellées en EUR- représentant une fortune de 233 967 107,37 Euros- devise de référence du Fonds: EUR.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Fonds sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts du Fonds sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus simplifié du Fonds, de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts du Fonds :</p> <p>Numéro de valeur : 2632858 Code ISIN : FR0010344879</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le Premier Marché de Euronext Paris.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 20 octobre 2009. Le négoce est effectué en EUR.</p>
Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements	<p>Le Fonds a été autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de</p>

collectifs de capitaux

l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour le Fonds en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 20 octobre 2009

Lyxor International Asset Management

Société Générale, Paris, succursale de Zurich